

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 12 JANVIER 2016 -**

L'année deux mille seize, le 12 janvier à 20 Heures 30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mmes HIRAUX Chantal, DELAMAIN Claudine, PERNIN Stéphanie, MM. PETIT Jean-Marie, BATTAGLIA Pierre (Conseillers municipaux), Mme VANNIER Pierrette, MM. LE DROUMAGUET Christophe, PLANELLS Marc, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes ABRAMOVICI Danielle, DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, LEKBIR Isabelle, Dr DUPOND Delphine, M. DUFOUR Bernard.

Secrétaire de Séance: M BATTAGLIA Pierre.

- ❖ Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

—◆—

ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 19 mai 2015.
 - ◆ Création d'une régie pour le repas des anciens.
 - ◆ Actualisation de l'indemnité de fonction du D.G.S.
 - ◆ Point sur le budget 2015.
 - ◆ Questions diverses.
- ◆—

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 19 MAI 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- CREATION D'UNE REGIE POUR LE REPAS DES ANCIENS:

Madame la Vice-présidente rappelle au C.C.A.S. que la délibération du 02 décembre 2014 du C.C.A.S. a autorisé la participation gratuite de toutes les personnes âgées de plus de 70 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours de la commune d'Héricy, au repas des Anciens organisé annuellement par les membres du C.C.A.S. Cette délibération autorise aussi l'application d'un tarif préférentiel de 20 € pour les personnes désirants participer à ce repas, ayant une relation familiale, électorale (membres du C.C.A.S) ou associative avec celles invitées et désirant participer à ce repas, mais ne répondant pas au critère d'âge proposé ci-dessus.

Madame la Vice-présidente ajoute qu'une régie de recettes est nécessaire pour permettre l'encaissement des chèques de ces personnes. En application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales, elle propose au CCAS de l'autoriser à en créer une qui sera définie comme suit, pour exemple, dans l'acte constitutif de création, sous réserve de l'approbation ou des corrections nécessaires de Monsieur le Trésorier Principal.

ARTICLE 1^{ER} :

Il est institué une régie de recettes auprès du C.C.A.S. de la commune d'Héricy.

ARTICLE 2 :

Cette régie est installée au C.C.A.S. de la commune d'Héricy – 6 rue de l'église – 77850 Mairie d'Héricy.

ARTICLE 3 :

La régie fonctionne annuellement.

ARTICLE 4 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Repas des anciens.

ARTICLE 5 :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques bancaires,
- Espèces.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.

ARTICLE 6 :

L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 7 :

Aucun fond de caisse n'est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3000€.

ARTICLE 9 :

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 :

Le régisseur verse auprès de la Trésorerie de Fontainebleau – Avon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 :

Le régisseur peut être assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 :

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 :

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 :

Le Président du C.C.A.S. de la commune d'Héricy et le comptable public assignataire de la Trésorerie Fontainebleau – Avon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après délibération, les membres du Centre Communal d'Action Sociale donne l'autorisation à Madame la Présidente de créer une régie pour le repas des anciens.

3- ACTUALISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU D.G.S.

Madame HIRAUX Chantal, Vice-présidente, soumet aux membres du Centre Communal d'Action Sociale, une demande d'actualisation de la délibération concernant l'indemnité de fonction au D.G.S.

Après délibération, les membres du Centre Communal d'Action Sociale proposent de reporter ce point à un prochain Conseil d'administration.

4- POINT SUR LE BUDGET 2015.

Madame la Vice-présidente présente les résultats de fin d'année 2015.

En synthèse, une surconsommation a été réalisée en 2015 pour un montant d'environ 2390 €, ce qui porte le nouveau solde en début d'année à environ 9532 €.

	C.C.A.S.	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	13 843,46 €	11 453,34 €	-2 390,12 €
	Section d'Investissement	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €
REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	11 922,16 €	11 922,16 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL (Réalizations + reports)	16 543,46 €	26 075,50 €	9 532,04 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	13 843,46 €	23 375,50 €	9 532,04 €
	Section d'investissement	2 700,00 €	2 700,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	16 543,46 €	26 075,50 €	9 532,04 €

Section de fonctionnement : Dépenses

Article	Libelle Article	Réalisé 2014	Budgetisé 2015	Réalisé 2015
D002	Déficit antérieur reporté Fonc.			
2	Déficit antérieur reporté (fonc)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
604	Achats d'études, prestations de services	3 831,50 €	5 200,00 €	3 010,00 €
60 621	Combustibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60 623	Alimentation	41,04 €	300,00 €	0,00 €
60 632	fournitures de petit équipement	102,96 €	200,00 €	178,42 €
6 064	Fournitures administratives	0,00 €	229,16 €	0,00 €
616	Primes d'assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 182	Documentation générale et techniques	134,00 €	150,00 €	250,49 €
6 232	Fêtes et cérémonies	2 680,00 €	2 520,00 €	897,40 €
6 236	Catalogues et imprimés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	Charges à caractère général	6 789,50 €	8 599,16 €	4 336,31 €
64 111	Rémunération principale	486,62 €	500,00 €	484,66 €
64 118	Autres indemnités	47,34 €	50,00 €	47,32 €
6 451	Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	50,00 €	0,00 €
12	Charges de personnel	533,96 €	600,00 €	531,98 €
6 562	Aides	5 344,23 €	8 043,00 €	6 475,17 €
6 573	Subv. fonct. Organismes	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6 574	Subv. fonct. Associations	500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	6 344,23 €	10 543,00 €	8 975,17 €
66 111	interets régles à échéance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 711	interets moratoires et pénalités de marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Virement section d'investissement	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €
023	Virement section d'investissement	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		13 667,69 €	22 442,16 €	13 843,46 €

Section de fonctionnement : Recettes

Article	Libelle Article	Budgetisé 2015	Réalisé 2015
R002	Excédent antérieur reporté Fonc	11 922,16 €	11 922,16 €
02	Excédent antérieur reporté Fonc	11 922,16 €	11 922,16 €
13	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
42	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €
7 031	Concessions dans les cimetières	0,00 €	883,34 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes	0,00 €	883,34 €
7 474	communes	10 200,00 €	10 200,00 €
74	Dotations et participations	10 200,00 €	10 200,00 €
75	Autres produits gestion courant	0,00 €	0,00 €
761	Produits de participations	0,00 €	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
7 718	Autres produits exceptionnels	320,00 €	320,00 €
7 713	Autre produits exceptionnels	0,00 €	50,00 €
77	Produits exceptionnels	320,00 €	370,00 €
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
043	Opérations d'ordre a l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		10 520,00 €	11 453,34 €

Section d'investissement : dépenses

Article	Libelle Article	Budgetisé 2015	Réalisé 2015
01	Déficit d'INV	0,00 €	0,00 €
2 764	Créances sur des particuliers	2 700,00 €	2 700,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 700,00 €	2 700,00 €
TOTAL		2 700,00 €	2 700,00 €

Section d'investissement : recettes

Article	Libelle Article	Budgetisé 2015	Réalisé 2015
R001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
R001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
010	Stocks	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	2 700,00 €	2 700,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	2 700,00 €	2 700,00 €
TOTAL		2 700,00 €	2 700,00 €

Madame la Vice-présidente précise qu'il sera certainement nécessaire de baisser les subventions en 2016.

Elle ajoute que le coût du repas des anciens représente environ 3000€, auquel il convient d'ajouter 897€ de fleurs et d'animation.

Les aides ont représentées environ 6475€. Le fonctionnement de l'épicerie solidaire permet une baisse du coût des bons alimentaires.

5- QUESTIONS DIVERSES.

- **Repas des anciens du 06 MARS 2016** : Le traiteur sera le même que celui choisi en 2015, pour un prix du repas qui, après concertation entre les membres du C.C.A.S, est porté à 32 euros maximum. Le champagne sera offert par le C.C.A.S.
- Bourse aux jouets : Il y a eu moins de jouets que l'an passé, mais certains étaient très imposants. Ils ont été donnés aux restaurants du Cœur (peluches), au Secours Populaire, au Secours Catholique et au service Pédiatrie de l'Hôpital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire,

Pierre BATTAGLIA



La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

